



Caritas Développement Mbuji mayi
14, Avenue Docteur Kalala, Q/ Bonzola C/ De la Kanshi
Mbuji mayi, Kasai Oriental, R D Congo
E-mail: caritasdev.mbuji mayi@gmail.com

LA POLITIQUE DE PARTENARIAT DE LA CARITAS DEVELOPPEMENT MBUJIMAYI

I. Brève Présentation de la Caritas Développement Mbuji mayi

1.1. Objectifs

0.1. Objectif global

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population du diocèse de Mbuji mayi par des actions d'aide d'urgences, de promotion de la santé et de développement durable.

0.2. Objectifs spécifiques

1. Appuyer la structuration des organisations de la base en associations fortes autour des activités de production, transformation et commercialisation pour améliorer leur cadre de vie de manière durable ;
2. Contribuer à la réduction du taux de vulnérabilité de la population de diocèse de Mbuji mayi ;
3. Contribuer à l'augmentation de l'accès aux soins de qualité de la population de diocèse de Mbuji mayi ;
4. Renforcer les capacités organisationnelles, de gestion et d'appui des bureaux techniques en vue d'améliorer leur performance sur le terrain.

1.2. VISION DE LA CDM

1.2.1. Vision Institutionnelle (Interne)

La CDM se veut une structure chrétienne de référence dans le monde associatif pour l'auto-prise en charge de la population du diocèse de Mbuji mayi.

1.2.2. Vision de développement(Externe)

La CDM envisage de contribuer à la construction d'un monde meilleur et solidaire où la population vulnérable est capable de se prendre en charge en vue de son bien-être et cela, par l'approche participative.

II. MISSION DE LA CDM

La CDM est un instrument de la pastorale chargée de concrétiser par la réflexion et l'action les orientations et les directives de l'Evêque pour augmenter l'efficacité de la contribution de l'Eglise aux efforts de promotion de la personne humaine conformément à sa doctrine sociale.

III. VALEURS ET PRINCIPES

3.1. Valeurs

Les valeurs et les principes sont un fondement moral et stratégique à toute action de la **Caritas Développement Mbujimayi (CDM)**. Ils aident à orienter et à focaliser les divers programmes qu'elle entreprend.

3.1.1. Valeurs centrales

3.1.2. Dignité de la personne humaine

La promotion de la dignité de la personne humaine est notre valeur morale fondamentale. Nous soutenons toutes les initiatives qui permettent à l'homme et à la femme de vivre suivant le plan d'amour de Dieu (Jn 10,10) avec une attention particulière pour ce qui touche à la dignité des vulnérables notamment, la femme.

3.1.3. Option préférentielle pour les pauvres

Les pauvres, et surtout les plus vulnérables, sont au cœur de notre action qui consiste à combattre la pauvreté déshumanisante et à promouvoir les droits et de donner la voix aux sans voix.

3.1.4. Solidarité

La CDM cherche à vivre et à promouvoir la solidarité entre ses membres, avec d'autres ONG et Institutions qui poursuivent le même but pour les rendre solidaires du genre humain face à toute forme de détresse et des menaces même planétaires.

3.1.5. Équité et justice sociale

L'Eglise nous enseigne que « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples en sorte que les biens de la création doivent équitablement passer entre les mains de tous selon la règle de la justice inséparable de la charité »

La CDM, Institution de l'Eglise au service des hommes et des femmes, est convaincue que l'équité et la justice sociale sont des préalables à la paix sociale.

Les programmes et actions de la CDM traduiront toujours cette préoccupation.

3.1.6. Travail

C'est par le travail que l'homme est appelé à dominer la terre pour prolonger l'œuvre de la Création. C'est aussi par le travail qu'il pourvoit à ses besoins, à ceux des siens et de la communauté toute entière. Cela suppose un salaire équitable. « Tout ouvrier mérite son salaire » (Mt 10,10b). Ainsi, le travail apparaît comme un devoir sacré qui ennoblit et revalorise l'homme. « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus » (2 Thes. 3,10) Tu mangeras à la sueur de ton front.

3.1.7. Unité

Thème du synode diocésain : « Dans l'unité, construisons notre Eglise et bâtissons notre pays » Jean 17, 21 « Que tous soient un ».

La CDM va promouvoir l'Unité entre ses membres, avec les autres services diocésains et l'ensemble du Peuple de Dieu afin de bâtir ensemble notre Eglise et notre Pays.

3.2. Principes directeurs

3.2.1. Eglise famille de Dieu

Nous sommes une expression socio pastorale de l'Eglise et continuerons de déployer tous nos efforts pour promouvoir la mission sociale de l'Eglise et pour aider l'Eglise à voir Caritas dans le rôle qui lui est propre.

3.2.2. Participation

Conformément à sa vision et à ses valeurs, la CDM s'engagera, dans toutes son action, à promouvoir la participation des groupes cibles au processus décisionnel et à la réalisation des projets qui les concernent.

3.2.3. Etudes et réflexion

La mission de la CDM a été réaffirmée par l'Episcopat national en ces termes : « augmenter, par la réflexion et l'action, l'efficacité de la contribution de l'Eglise aux efforts de promotion humaine » (Cf. Art 2, ROI CENCO). Pour accomplir cette mission avec une efficacité toujours plus accrue, l'homme est appelée à renforcer ses capacités de manière permanente par l'étude et par la réflexion. A cet effet, la CDM fondera son action sur une Théologie capable d'articuler l'analyse scientifique et les moyens techniques sur la promotion de l'homme.

3.2.4. Subsidiarité

Dans son organisation comme dans son action, Caritas développement Mbujimayi respectera l'autonomie de pensée et d'action de chaque niveau. Chacun d'entre eux ne peut se voir confier et ne peut assumer que les fonctions et les tâches qui correspondent le mieux aux besoins de son groupe cible, à ses capacités et à ses aptitudes.

3.2.5. Partenariat

Parce que la mission de promouvoir le bien être de l'homme a été confié à tous ; parce ce que ne disposant pas, par ailleurs, de toutes les capacités et de toutes les ressources, la CDM œuvrera en partenariat avec d'autres acteurs, à tous les niveaux et avec toutes les commissions du diocèse.

Pour qu'elle soit stimulante, utile et féconde, cette relation de partenariat doit s'étendre à tous les niveaux qui sont appelés à évoluer dans

l'enrichissement réciproque. Les uns et les autres devront vivre et promouvoir les principes et les valeurs d'un partenariat fécond à savoir:

- le sentiment d'amitié, d'ouverture, de franchise et de vérité ;
- le développement de la culture du dialogue et de l'écoute ;
- Une relation horizontale mue par le sentiment de complémentarité ;
- L'accompagnement et le professionnalisme ;
- La transparence, qui doit se manifester dans tous les actes posés ;
- Le respect mutuel ;
- Le respect des engagements;
- Le respect de la différence des cultures.

IV. L'engagement de la CDM pour le Partenariat

La Caritas Développement Mbuji mayi (CDM) étant dans ce monde globalisé, les rencontres et les relations même des collaborations, si elles ne sont pas bien pensées, courent le risque d'être fugaces, inconsistantes et de ne pas laisser les traces remarquables.

Le partenariat est basé sur la complémentarité « l'union fait la force », l'équité, le droit de l'homme et la pérennisation des actions. Dans le cadre humain ,il est bon d'instaurer un **partenariat** ; Ce dernier repose sur toutes personnes physiques ou morales qui participent activement avec l'Etat, le pouvoir local dans la réalisation des actions de développement, soit par des apports humains, matériels, techniques ou financiers, soit par des actions de mobilisation et de sensibilisation de la communauté.

Pour un bon partenariat, il doit y avoir une vision commune, le respect mutuel, l'honnêteté et l'esprit de partage.

La CDM qui travaille en vue de la charité se sent interpellée. Les organisations d'aide ou d'assistance qui naissent au sein de l'Eglise et dans la société sont une expression patente d'un désir irrésistible de fraternité et de solidarité entre le peuple de Dieu.

Toutefois, pour que leur travail tourne au bien des communautés qu'elles disent servir elles ont impérieusement besoin des principes qui orientent leur collaboration et affermissent leur action dans le respect de leur autonomie et de leur coresponsabilité articulée.

L'union faisant la Force di-t-on, la CDM a élaboré un ensemble des principes de partenariat posés par la Coordination et à souscrire par tous les partenaires afin que le partenariat soit vécu d'une manière harmonieuse pour le bien de l'HOMME.

V. Constats

1. La non appropriation des activités de développement par les curés des paroisses et missions ;
2. La non fonctionnalité des certaines structures de développement dans les paroisses/missions ;
3. En réponse aux appels de diocèse pour contribuer à ses efforts de promotion intégrale de l'homme, bon nombre de partenaires ont confiance à la CDM et l'appuient pour qu'elle se mette au service de la population de diocèse ;
4. La redynamisation et l'esprit de réseau ;
5. La promotion du dialogue entre Caritas et les paroisses, entre les paroisses et les Comité Paroissiales Caritas Développement (CPCD) ;
6. La promotion de la culture d'épargne et crédit ;
7. La lutte contre la malnutrition par la prise en charge des cas déjà atteints et par la prévention
8. La promotion de l'agriculture familiale.

IV. Motivations

Eu égard aux constats ci-dessus :

1. Sachant que le développement durable doit être endogène, la CDM doit promouvoir les initiatives locales de chaque paroisse/mission pour son développement et son épanouissement ;
2. Conscient que la promotion intégrale de l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, est une dimension intégrante de l'évangélisation et que cette tâche nécessite la contribution et la solidarité de tous les prêtres ;
3. Considérant pour l'Eglise, que l'impératif humanitaire et celui du développement sont fondés sur notre foi catholique et que toute action

s'inspirant du christ doit promouvoir la collaboration de la famille humaine ;

4. Ayant créé différents Comités paroissiaux de Caritas développement (CPCD) comme organes techniques pour approfondir et veiller à nos différentes orientations pastorales
5. Voulant bâtir nos relations de partenariat sur les principes et valeurs tirés de l'Évangile, de l'enseignement social de l'Église, de notre expérience caritative et de celle de communautés que nous servons afin que ce partenariat soit une alliance qui témoigne d'un engagement envers la justice sociale et l'option préférentielle pour les pauvres ;
6. Constatant que la contribution de l'Église catholique dans la province du Kasai occidental dans l'action humanitaire, dans l'éducation, dans la justice sociale et le développement de diocèse est reconnue par tous ;
7. Considérant ce qui précède, nous établissons les principes ci-après, à observer dans tout partenariat entre les structures caritatives, les structures de développement et d'autres partenaires.

VI. Principes de partenariat

1. Toute intervention à caractère humanitaire d'urgence appelant la coopération de plusieurs organisations catholiques ou d'autres se fera sous la coordination et le leadership de la CDM en synergie avec les structures paroissiales.
2. Pour la gestion des urgences majeurs, la CDM est responsable devant l'Archevêque, les curés de différentes paroisses et missions, les populations bénéficiaires, ainsi que devant la Caritas Congo asbl et tout autre partenaire de tout appel d'urgence lancé par ses soins, de même que des ressources mobilisées à cet effet ;
3. Toutes les parties prenantes aux appels d'urgence, en vue de répondre aux urgences, seront impliquées à toutes les phases de l'appel, de l'identification des besoins à la clôture du dossier ; et les responsabilités de chaque partie, en particulier dans la phase d'exécution seront précisées dans le document du projet d'appel d'urgence ;

4. Dans le domaine du développement durable, le post urgence de construction de la paix, de rétablissement de la justice et de l'éducation, les interventions se feront sur base d'un engagement bilatéral : soit entre les partenaires et la CDM impliquant les structures paroissiales concernées. Celles ci seront accompagnées par les animateurs de la CDM.
5. En tout état de cause, les structures paroissiales concernées seront informées de la conclusion de tout accord bilatéral entre la CDM et d'autres partenaires.
6. La CDM accompagnera les structures paroissiales à l'analyse de contexte de leurs milieux pour identifier les priorités, les potentialités, les atouts, les forces et faiblesses en vue d'élaborer un plan de développement local de chaque paroisse ;
7. La CDM associera les structures paroissiales à toute réflexion concernant l'élaboration, l'exécution et suivi évaluation des actions de développement de diocèse.
8. Les accords de collaboration à tous les niveaux seront établis sur base d'un protocole d'accord conjointement préparé entre la CDM et les structures paroissiales intéressées dans le respect des principes de partenariat. Ces accords devront être signés par les curés au niveau des paroisses et la CDM.
9. La mobilisation de ressources institutionnelles disponibles dans nos milieux par la CDM se fera de concert avec les structures paroissiales concernées ;
10. La connaissance de l'organisation structurelle de l'Eglise, le respect de la hiérarchie et de l'identité de chaque partenaire sont d'une importance capitale dans le vécu du partenariat, l'attitude des uns et des autres, la chaleur et la qualité des relations humaines permettront d'avancer ensemble ;
11. Les présents principes sont applicables à tous les intervenants tant au niveau urbain que rural au Kasai occidental et ils devront être souscrits et observés par tous pour affermir la collaboration au bénéfice de la population de diocèse.

VII. Conclusion

Pour parvenir à un bon partenariat nous invitons tout partenaire de prendre en main le destin du développement de notre diocèse et que chacun avec son génie propre puisse répondre à cette préoccupation en avançant : « Le développement est un labeur dont la maturation exige patience, solidarité, générosité et unité étant donné que le monde appartient à ceux qui donnent car ils contribuent à sa naissance ».

NE JAMAIS QUITTER LA TABLE DE NEGOCIATION

Fait à Mbujimayi, le 05/07/2019

Pour la Caritas Développement Mbujimayi,

Abbé Alphonse Nkongolu Mulami

Coordinateur